

l'inter

MENSUEL D'INFORMATION DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SEPTEMBRE 1967



Photo Centrale de photographie de l'U de M

Liste du nouveau conseil et des comités

BUREAU DE DIRECTION 1967/1968

Comité exécutif

Président :

Me Jean-Claude Delorme
Droit 1959

Vice-président :

Me Claude Marchand
Droit 1953

Vice-président :

M. Pierre Tanguay
Poly 1950

Vice-président :

M. Yves Guérard
Sciences 1956

Secrétaire :

M. Paul Laliberté
Poly 1948

Trésorier :

Dr Claude Faribault
Médecine 1950

Ex-président :

M. Jean-Guy Décarie
HEC. 1948

Membres du bureau

Dr Roger Desjardins
Sciences 1945

M. Gilles Duplessis
Architecture 1938

M. Guy Joron
H.E.C. Sc.Pol. 1964

M. Jean-Paul Marsan
Pharmacie 1958

Mme Anne Brossard
Diet. 1956

M. Gaston Pelletier
HEC. 1959

Directeur général :

M. Pierre Gravel

Fonds Alma Mater :

M. Jacques Hurtubise

Secrétaire administratif :

M. Albert Ricard

Liste des commissions et des comités

1. Commission d'administration et de financement
M. Yves Guérard
2. Commission des relations intra-universitaires
Me Claude Marchand
3. Commission des régions M. J. Marsan, co-prés.
M. G. Joron, co-prés.
4. Conférences d'information . . M. Gilles Duplessis
5. Fonds Alma Mater M. Marcel Inkel
6. Fonds des anciens Dr Roger Desjardins
7. Les publications M. Pierre Tanguay
8. Les relations publiques M. Jean-Claude Delorme
9. La journée annuelle M. Jean-Guy Décarie
10. Le colloque annuel M. Jean-Claude Delorme
11. Les sports
12. Les voyages Dr Claude Faribault
13. La maison du diplômé M. Jean-Guy Décarie
14. Activités sociales et culturelles Mme Anne Brossard

Message du président

SEPTEMBRE 1967

3

La
nouvelle
charte:
sa
signification
pour
les
Diplômés

Le 1er septembre 1967, qui, pour la plupart, aura été une journée comme toutes les autres, aura toutefois marqué l'une des étapes les plus importantes de la vie de l'Université de Montréal; c'est à cette date en effet qu'est entrée en vigueur la nouvelle charte. Même à l'Université, sauf peut-être en certains milieux où l'on était davantage sensibilisé à la question, cette journée sera passée inaperçue bien que ce soit à cette date que fut amorcé le décompte des soixante jours que durera la période de transition au cours de laquelle les nouvelles structures seront établies pour prendre vie effectivement le 1er novembre prochain.

Cette douceur apparente avec laquelle s'est opéré ce changement de régime peut laisser croire que la nouvelle charte n'aura affecté que superficiellement la vie de l'Université. C'est ce que prétendront certainement ceux qui auraient souhaité retrouver dans cette charte une solution à tous les problèmes et une protection contre tous les dangers. Par contre, les plus conservateurs jugeront que la charte nouvelle risque d'engager l'Université dans une voie qui rendra sa croissance laborieuse, sinon impossible.

En vérité, la réalité se situe à mi-chemin entre ces deux attitudes opposées: la nouvelle charte sans être parfaite, repré-



sente un progrès véritable sur la précédente et comporte tous les éléments nécessaires à la réalisation pleine et entière de l'objet de l'Université, qui est d'ailleurs inscrit dans le texte de la loi, à savoir, l'enseignement supérieur et la recherche.

On retrouve dans la nouvelle charte tous les mécanismes dont doit disposer une institution universitaire pour assurer sa croissance intégrale et son administration efficace. En effet, le Conseil de l'Université est fondamentalement modifié dans sa composition par la présence dorénavant assurée de membres nommés directement par l'assemblée universitaire et par le gouvernement ou après consultation du corps étudiant

linter

SEPTEMBRE 1967

VOL. 9, No 1

L'INTER, organe officiel des Diplômés de l'Université de Montréal, paraît 10 fois par an. Les bureaux de L'INTER sont situés à 2910, avenue Maplewood, ch. 3. Tél.: 343-6230. Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'objet comme envoi de deuxième classe de la présente publication. Ceux qui désirent nous faire parvenir des communiqués pour publication dans L'INTER doivent adresser leur envoi à: Les Diplômés, U. de M., C.P. 6128, Montréal 3.

Message du président (suite)

4

SEPTEMBRE 1967

et des Diplômés ; le Comité Exécutif est doté maintenant de pouvoirs autonomes ; l'assemblée universitaire est créée et son caractère représentatif assuré par la présence des représentants de la haute direction, des doyens, des professeurs et des étudiants ; la Commission des Etudes est maintenue avec une composition nouvelle et une juridiction plus appropriée. Cependant pour apprécier vraiment la portée de l'évolution que représente la nouvelle charte, il est essentiel d'aller au-delà des structures. L'on serait même porté à attacher plus d'importance aux dispositions qui ne se retrouvent plus dans la nouvelle charte en soulignant la disparition de toutes ces limitations et prohibitions auxquelles l'administration était assujettie et qui, sans le rendre nécessairement impossible, alourdisaient considérablement le processus d'évolution que réclamait le milieu et qu'on aurait été par ailleurs disposé à amorcer.

En somme, l'espoir qu'on peut se permettre à juste titre d'entretenir à la naissance de la nouvelle charte repose davantage sur l'évolution rapide qui s'est faite dans les esprits au cours des cinq ans qu'ont duré les travaux préparatoires. Pendant cette période, un dialogue s'est engagé entre les corps universitaires et c'est dans cet esprit que le texte définitif a été arrêté. Il cristallise cette évolution tout en permettant la

poursuite de ces rapports et de ces échanges multipartites sans lesquels une institution universitaire ne saurait vraiment progresser.

En terminant, il s'impose de souligner le sens que revêt la nouvelle charte pour le Diplômé ; les quelques mots du texte de la loi qui suffisent à assurer aux Diplômés une présence au sein du Conseil de l'Université donnent à l'Association une nouvelle dimension. En effet, en recommandant la nomination de deux membres au Conseil de l'Université, le Conseil de l'Association pourra beaucoup plus efficacement traduire dans les faits ce désir d'intégration à la collectivité universitaire qui a animé toute notre transformation et toutes nos activités depuis quelques années. Il eut été préférable évidemment que sur ce point le législateur reconnaisse au Conseil de l'Association le privilège de la nomination directe, mais certaines circonstances que nous nous garderons d'interpréter, ont voulu que les Diplômés et les Etudiants, avec lesquels nous avons d'ailleurs fait cause commune, n'aient qu'un pouvoir de recommandation.

Il n'en demeure pas moins que nous avons l'intention d'exercer entièrement les droits que l'on nous a accordés et ce dans un esprit des plus constructifs tout en rappelant que ces droits comportent non pas

simplement de nouvelles possibilités mais aussi et surtout des responsabilités. Le Conseil est tout disposé à les assumer mais il n'y réussira pleinement que dans la mesure où l'ensemble des Diplômés lui donnera son appui. Cette présence au Conseil de l'Université ne peut se justifier que si l'Association constitue un corps dynamique, intégré et charpenté pour assurer une action permanente. Le programme de l'année qui commence (et dont on trouvera le résumé ailleurs dans ce numéro) permet de constater que l'Association amorce la dernière étape de sa transformation qui, une fois engagée, provoquera la réunion de tous nos effectifs sur des assises solides et permanentes.

Jean-Claude Delorme
Président

LE QUATRIÈME COLLOQUE:

SEPTEMBRE 1967

5

La planification des investissements universitaires au Québec

Le 2 décembre prochain se tiendra le quatrième colloque de notre association. Le thème de ce colloque s'inscrit dans la même ligne de préoccupation que les précédents. Le rapport Parent avait été l'occasion du premier colloque en 1965, celui de 1966 portait sur les adaptations que l'université doit apporter pour répondre aux besoins de demain alors que celui du mois d'avril dernier portait sur les relations de l'université avec le monde professionnel.

Les discussions sur le problème financier des universités ne datent pas d'hier. Depuis que nos universités publient leurs

rapports financiers, nous saisissons mieux la situation; elle est pénible à bien des égards. La participation croissante de l'Etat au financement des universités a été l'occasion de nombreuses frictions entre les universités et l'Etat pour ne pas dire entre les universités elles-mêmes. En l'espace de quelques années, de nombreux rapports sont venus ajouter de l'éclairage sur les complexités du financement des universités; après les rapports Parent et Deutsch, le rapport Bladen et celui des présidents d'universités de l'Ontario: "From the Sixties to the Seventies" apportent des éléments additionnels de solutions.

Le colloque a pour objectif de vulgariser auprès de ses diplômés et du public en général la masse d'options et d'orientations qui ont été présentées au cours des dernières années, notre ambition étant de permettre au plus grand nombre de mettre un peu d'ordre dans leurs idées. Le colloque comportera un certain nombre d'ateliers de travail qui auront pour tâche d'examiner des aspects plus précis du thème général.

Au cours d'une réunion consultative tenue le 6 septembre dernier à laquelle participaient une dizaine de représentants des milieux universitaire, gouvernemental, étudiant et journalistique, on a isolé les aspects les plus importants du thème général; en voici quelques exemples:

- Attributions de l'Office des Affaires universitaires;

- subventions de rattrapage aux universités francophones;
- gratuité scolaire;
- universités régionales;
- spécialisation des universités;
- normes quant à l'inscription d'étudiants étrangers dans les universités québécoises;
- rôle du gouvernement fédéral dans le financement de la recherche;
- participation du public et des diplômés au financement des universités.

Le colloque se tient plus tôt cette année à cause de mesures législatives qui doivent être présentées au Parlement au début de 1968. Le Ministre de l'Éducation a déclaré le 29 juin 1967 qu'un projet de loi visant à créer l'Office des Affaires Universitaires devait être présenté à l'assemblée législative au début de 1968.

En tenant compte de la grande actualité du thème de cette année et de la participation aux colloques antérieurs, le comité d'organisation s'est fixé un objectif de participation de mille personnes. La responsabilité de cette manifestation a été confiée aux personnes suivantes:

- Président
Jean-Claude Delorme
- Finance
Jean-Paul Marsan
- Thème
Gaston Pelletier
- Activités sociales
Anne Brassard
- Relations extérieures
Paul Dumont-Frenette.



La nouvelle charte est entrée en vigueur le 1er septembre 1967

Le Bill 97, qui est la nouvelle charte de l'Université de Montréal, a été adopté par l'Assem-

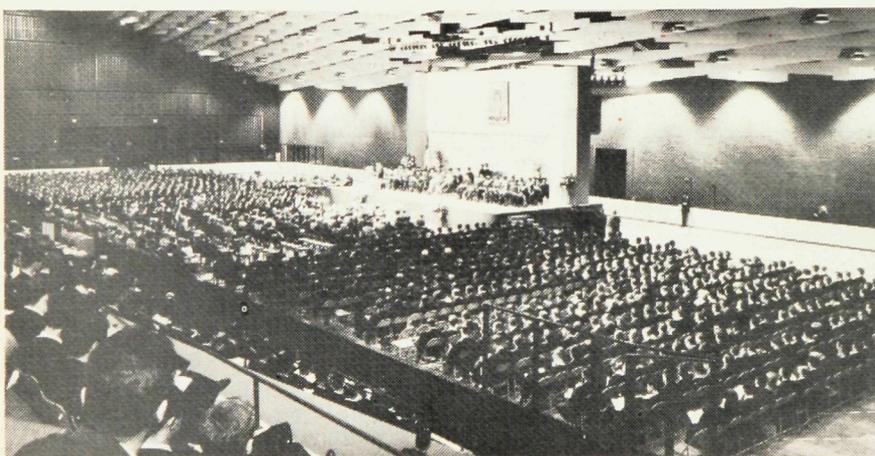
blée législative le 21 juillet et par le Conseil législatif le 27 juillet; elle est entrée en vi-

gueur le 1er septembre.

Cette nouvelle charte apporte des changements fondamentaux à celle de 1950. L'Université est maintenant une corporation de caractère public et l'administration générale relève d'organismes représentatifs des divers éléments de la communauté universitaire et de la société, dont les diplômés.

Toutes les dispositions de la nouvelle charte s'appliquent dès maintenant, cependant un régime de transition est prévu pour permettre la formation des corps universitaires. Les statuts qui précisent les dispositions de la charte et en permettent l'application sont également entrés en vigueur.

Collation des grades: 1,633 diplômes décernés



COLLATION DES GRADES DU 26 MAI — La cérémonie s'est déroulée pour la première fois en une seule séance au Centre Sportif, en présence de quelque 3,500 personnes. Environ 2,200 invités avaient pris place dans les gradins alors que les diplômés occupaient le parterre avec les invités spéciaux. Des 1,633 diplômés, 1,100 étaient présents à la collation des grades, soit 69%. A cette occasion, l'Université a décerné quatre doctorats honorifiques aux personnalités suivantes: M. Daniel Johnson, Premier Ministre de la Province (droit); M. Pierre Dupuy, Commissaire général de l'Exposition Universelle et Internationale de 1967 (droit); M. Omond McKillop Solandt, chancelier de l'Université de Toronto et Président du Conseil des Sciences du Canada (sciences); M. Victor Barbeau, Maître de Conférences à l'École des Hautes Etudes Commerciales et Président de l'Académie canadienne-française (lettres).

TABLEAU COMPARATIF DES DIPLÔMES DÉCERNÉS

	MAI 1967			MAI 1966			MAI 1957
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Total
PREMIERS GRADES							
Doctorats professionnels	155	21	176	166	11	177	144
Licences et baccalauréats	1,096	212	1,308	739	230	969	566
GRADES SUPÉRIEURS							
Doctorats ou Ph.D.	23	3	26	13	3	16	
Maitrises, D.E.S. et licences canoniques	100	23	123	115	23	138	105
TOTAL	1,374	259	1,633	1,033	267	1,300	815

N.B. — Les diplômes et certificats n'apparaissent pas dans ces tableaux car ils ne sont pas décernés au cours de la collation.

Le Conseil de l'Université

Pendant deux mois, les douze membres de l'ancien Conseil des gouverneurs constitueront le Conseil de l'Université: ce délai permettra la constitution du nouveau Conseil de l'Université qui, lui, comprendra jusqu'à 24 membres, dont 16 devront être nommés au départ, les autres étant désignés par le Conseil lui-même, soit deux membres après consultation de l'A.G.E.U.M., deux après consultation du Conseil des diplômés (D.U.M.) et quatre choisis par les membres du Conseil eux-mêmes.

Des membres de l'ancien Conseil des gouverneurs, seul le Recteur sera membre d'office du nouvel organisme, huit membres devront être choisis par le Ministre de l'Éducation, deux par le modérateur des fa-

cultés canoniques et cinq par l'Assemblée universitaire.

Formation immédiate de l'Assemblée universitaire

La constitution prochaine du Conseil nécessite donc la formation préalable de l'Assemblée universitaire, qui correspond, en quelque sorte, au "Sénat" des universités nord-américaines. L'Assemblée est l'organisme où se discutent et se précisent les grandes politi-

ques de l'Université sur le plan académique, où s'élaborent la planification du développement de l'institution.

Cette Assemblée se compose d'une part de membres ex-officio, soit du Recteur, des vice-recteurs, des doyens, du directeur de l'Extension de l'enseignement, de celui des bibliothèques et des directeurs des quatre grandes Ecoles affiliées, et d'autre part de membres représentant les membres du corps professoral, les étudiants et les

membres du personnel.

La Commission des études continue à assurer la coordination de l'enseignement, cependant elle comprendra maintenant, outre le Recteur, les vice-recteurs et les doyens, quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire. De plus, la charte prévoit des Conseils de facultés, composés de tous les professeurs de carrière et participant avec le doyen et les conseils, à l'administration des facultés.

Le comité de planification préconise la construction d'un pavillon pour les Facultés de philosophie et des lettres et la bibliothèque générale

L'augmentation rapide du nombre des étudiants, notamment l'arrivée dans deux ans des premiers diplômés des collèges d'enseignement général et professionnel (C.E.G.E.P.) et des finissants du cours post-secondaire des collèges affiliés à la Faculté des arts, a conduit le comité de planification de l'Université à amender le plan d'ensemble de développement physique. Ce plan révisé est axé sur la construction à court terme d'un pavillon destiné à abriter les facultés de philosophie et de lettres, ainsi que la bibliothèque générale et l'Ecole de bibliothéconomie; il deviendra ainsi possible de dégager l'immeuble principal pour permettre le développement de la Faculté des sciences, de la Faculté de médecine et de la Faculté de pharmacie qui l'occuperont avec la Faculté de chirurgie dentaire dont les locaux ont été récemment agrandis et rénovés.

Entre temps, les travaux de construction des pavillons de droit et des sciences sociales avancent rapidement, la Faculté de nursing emménage dans l'immeuble de l'Institut Marguerite-d'Youville, une deuxième partie de l'ancien Institut Jésus-Marie est occupée par l'Uni-

versité et le pavillon de l'administration est agrandi. Enfin, l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales viendra sur le campus dans un immeuble qu'elle construira avenue Decelles à proximité des Faculté de droit et des sciences sociales.

L'expérience acquise lors de la préparation des plans et de la construction des pavillons de droit et des sciences sociales a démontré que l'on peut concevoir et construire dans un temps minimal et au prix d'un investissement relativement modeste les grands pavillons destinés à des facultés "sèches" c'est-à-dire ne nécessitant pas de laboratoires. Ce projet qui devient prioritaire permettra de profiter du fait que l'immeuble principal comporte tous les services fondamentaux nécessaires à des installations de laboratoires. Ainsi, les Facultés de médecine et des sciences pourront se développer immédiatement pendant la préparation des plans et la construction de leurs futurs pavillons.

Le nouveau pavillon sera construit sur l'avenue Maple-

wood, entre la résidence des étudiantes et la rampe mobile. Des comités de programme ont été formés par les doyens des facultés de philosophie et des lettres pour permettre aux professeurs de faire part de leurs besoins et de leurs vues sur le projet. La sous-commission de développement académique (S.C.D.A.) a révisé ses prévisions du nombre d'étudiants maximal. Le pavillon serait donc prévu pour 4,800 étudiants, soit 1,600 à la Faculté de philosophie, (groupés en trois départements: études anglaises, études classiques, études françaises, géographie, histoire de l'art et langues et littérature moderne et histoire, et enfin, 200 étudiants à l'Ecole de bibliothéconomie.

La bibliothèque générale

La bibliothèque générale enjambrera, grâce à des pilotis, le chemin des piétons qui se rend de l'immeuble principal au Centre social. En fait, elle sera située au centre des deux axes de circulation des piétons, est-ouest (du centre sportif aux

pavillons de droit et des sciences sociales) et nord-sud, de l'avenue Maplewood à l'Ecole Polytechnique. Cette bibliothèque générale remplacera la bibliothèque centrale actuelle dont les locaux seront réservés aux bibliothèques des Facultés de médecine et des sciences. Elle est prévue pour pouvoir loger un million de volumes et contenir 2,000 places pour les usagers. Elle sera générale en ce sens que, d'une part elle comprendra un service complet de références (100,000 volumes), qu'elle servira de dépôt à toutes les publications officielles des gouvernements et des organismes internationaux (150,000 volumes) et conservera la collection de livres rares (60,000 volumes), et d'autre part, en ce sens qu'elle logera la direction des bibliothèques ainsi que des services communs à toutes les bibliothèques de l'Université.

Le fonds principal de la bibliothèque (600,000 volumes) axé particulièrement sur la philosophie et les lettres sera "à rayons ouverts"; 1,000 sièges seront disponibles dans cette section dont l'accès sera réservé aux professeurs, aux étudiants gradués, ainsi qu'à ceux de 3e et 4e année.

En outre, une section spéciale est prévue pour les étudiants de 1ère et 2e années; 650 places leur sont réservées et 30,000 titres courants seront à leur disposition. Cependant ce qu'il y a de nouveau c'est que ces 650 places sont dans diverses salles dont certaines pourront être ouvertes toute la nuit pour permettre aux étudiants de travailler en utilisant les livres qu'ils auront empruntés pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Outre la bibliothèque générale, l'Université a plusieurs autres bibliothèques importantes, par exemple celle de droit prévue pour 300,000 volumes, et

toutes celles des diverses facultés. En outre, les grandes écoles affiliées dont Polytechnique et H.E.C. qui sera également sur le campus ont des bibliothèques importantes.

Les anciens instituts Jésus-Marie et Marguerite-d'Youville

L'an dernier, l'Université a acheté des Révérendes soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, l'immeuble situé au coin du Chemin Bellingham et du Boulevard Mont-Royal et connu sous le nom de Jésus-Marie. L'acte de vente prévoyait que l'Université occuperait l'immeuble progressivement au cours d'une période de quatre ans. Cet été, plusieurs déménagements s'effectueront et plus

de la moitié de l'édifice sera occupé par des départements. Ainsi, le département de biologie de la Faculté des sciences occupera 24,000 pieds nets et l'Institut de diététique et de nutrition utilisera 11,500 pieds. Depuis l'an dernier, la Faculté des sciences de l'éducation y est logée ainsi que l'Ecole de technologie médicale et la pathologie clinique de la Faculté de médecine.

Quant à l'immeuble Marguerite-d'Youville situé sur le chemin de la Côte Ste-Catherine, l'intégration de cet institut à la Faculté de nursing a rendu possible le déménagement de la Faculté de Nursing. De plus, provisoirement, le département de criminologie de la Faculté des sciences sociales y est logé.

L'argent recueilli dans la fontaine du pavillon de la Belgique servira à la recherche en Ophtalmologie

Le baron Patrick NOTHOMB, Commissaire adjoint du pavillon de la Belgique à l'Expo 67 a remis le 18 août dernier à M. Paul HUOT, trésorier général de l'Université, la somme de \$3,215.00 en monnaie recueillie dans la fontaine ornant le hall d'honneur du Pavillon de la Belgique. Cette somme, comme la précédente (\$1,960.00), a été remise à l'Université à la demande de l'Union des aveugles du Canada et servira à des recherches en ophtalmologie.



LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES ÉTUDES FAVORISENT

l'évolution de l'enseignement supérieur en accord avec les recommandations du Rapport Parent

Plusieurs changements importants aux programmes d'études ont été adoptés depuis quelques mois par la Commission des études, changements qui concernent l'évolution de l'enseignement supérieur en accord avec les recommandations du Rapport Parent.

D'une part, les études conduisant aux premiers grades, licence ou baccalauréat ès sciences, tendent à avoir une durée uniforme de trois ans dans toutes les facultés sauf médecine, chirurgie dentaire, pharmacie et l'École polytechnique qui requerra pour les finissants de C.E.G.E.P. et ceux du cours post-secondaire des collèges affiliés de la Faculté des arts quatre années d'études avant de décerner le baccalauréat ès sciences appliquées et le titre d'ingénieur. Ainsi, la Faculté des sciences sociales vient de faire approuver à la réunion du 26 avril de la Commission des études, un nouveau programme de 3 ans. Une année préparatoire a été créée, pour la prochaine année universitaire seulement, à l'intention des finissants de la 11e année scientifique. La Faculté des sciences se prépare également à supprimer le B. Sc. I en 1968.

Ces modifications sont rendues possibles en fonction de la mise en place des futurs collèges d'enseignement général et professionnel (C.E.G.E.P.) et du nouveau cours collégial qui a débuté en septembre dans la plupart des collèges affiliés à la Faculté des arts.

D'autre part, il y a eu une évolution très importante quant aux exigences d'admission dans les facultés qui traditionnelle-

ment n'admettaient que les titulaires du baccalauréat ès arts. Le Conseil de ces facultés a travaillé étroitement à la préparation du nouveau cours collégial de transition et les programmes ont été établis de sorte que les étudiants qui suivront ces études équivalant à une 12e et 13e année pourront être admis. De plus, la Faculté de droit accepte, pour la première fois, tout diplôme équivalent au B.A.

Enfin, dans le secteur professionnel, des études sont en cours en liaison avec le Ministère de l'Éducation pour déterminer le niveau de certains enseignements qui seront appelés à être éventuellement transférés dans les C.E.G.E.P.

L'année universitaire 1966-67 aura donc marqué une étape décisive dans l'orientation de l'enseignement vers les formules préconisées par le Rapport Parent, à savoir un cours

collégial de 2 ans suivant 11 années d'études primaires et secondaires, et un cours universitaire de 3 ans consacré par un premier grade.

Au niveau collégial, le nouveau cours de la Faculté des arts constitue un programme de transition que l'Université a adopté pour une période de deux ans, sous réserve "d'adhérer aux programmes des collèges d'enseignement général et professionnel qui doivent être mis au point conjointement par le Ministère de l'Éducation et les Universités du Québec". Au niveau universitaire, c'est la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques qui a le plus modifié son programme quoique d'autres, telles la Faculté de droit, l'Institut supérieur de sciences religieuses, la Faculté de philosophie ont fait ou sont sur le point d'apporter d'importantes modifications à leurs études.

LE NOUVEAU PROGRAMME DE LA FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES

La première innovation consiste en la durée du cours; jusqu'à maintenant le cours était de 4 ans pour les étudiants ayant complété une 11e année scientifique. Dorénavant, le cours sera de 3 ans pour les étudiants ayant terminé leurs études post-secondaires ou l'équivalent. Pour l'année universitaire 1967-68 seulement, les détenteurs d'un diplôme de 11e année scientifique ou d'un C.P. E.S. sont admis dans une année préparatoire.

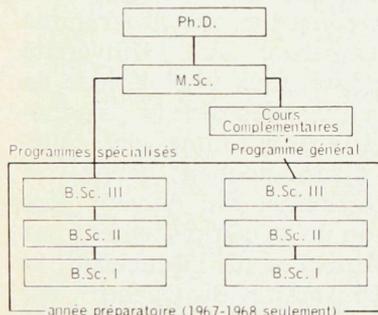
Une autre innovation consiste en la création d'un programme général permettant l'obten-

tion d'un B.Sc. (sciences sociales). Ce programme est moins monolithique que celui des baccalauréats spécialisés et est composé de "cours de concentration" dans les diverses disciplines enseignées à la faculté.

En outre, dans le cadre des baccalauréats spécialisés, pour la première fois, la faculté dispense un enseignement en criminologie, en démographie, en relations industrielles et en service social; ces disciplines n'étaient jusqu'à cette année l'objet d'études complétées qu'au niveau de la maîtrise.

La maîtrise ès arts (M.A.) qui couronnait les études supérieures est dorénavant remplacée par une maîtrise ès sciences (M. Sc.). Ainsi la Faculté des sciences sociales offre maintenant soit : un B.Sc. (sciences sociales) soit un B.Sc. (spécialisé), un M.Sc. ou un Ph.D. avec l'une des 8 options suivantes : anthropologie, criminologie, démographie, économique, politique, relations industrielles, service social et sociologie.

Voici la structure des programmes de cours :



NOUVEAU COURS COLLÉGIAL DE LA FACULTÉ DES ARTS

Le nouveau cours que la plupart des collèges affiliés à la Faculté des arts dispensent est une oeuvre de coopération. Les directeurs d'études des collèges affiliés ont demandé à la Faculté des arts dès juillet 1966 de mettre en vigueur "aussitôt que possible un nouveau programme de cours post-secondaires plus apte à répondre aux besoins actuels des institutions affiliées". Tout au cours de l'élaboration de ce programme, ces directeurs d'études ont été consultés et ont travaillé en divers comités. A l'Université, les travaux ont été coordonnés par un comité créé au printemps 1966 par la Commission des études.

Le Comité de coordination pour l'enseignement post-secondaire a pour mandat "d'aviser la Commission des études sur les positions que devrait prendre l'Université au sujet de

l'enseignement post-secondaire, en particulier pour le secteur débouchant sur l'Université et cela quant aux structures et aux programmes d'études et d'aménager à l'Université la période de transition que comporte l'application des recommandations du Rapport de la Commission Parent concernant le niveau post-secondaire". Ce comité, présidé par M. Jean-Guy Cardinal, doyen de la Faculté de droit, groupe plusieurs doyens et directeurs d'écoles affiliées, des représentants de la Faculté des arts et un représentant des collèges des Jésuites. De plus, les conseils des diverses facultés ont été appelés à se prononcer sur le programme en délimitant leurs "profils d'admission", c'est-à-dire en fait, en établissant la gamme des cours à option requis ou conseillés.

Les responsables à l'élaboration du programme du nouveau cours ont également travaillé en liaison constante avec les personnes chargées par le Ministère de l'Éducation de préparer le programme des C.E.G. E.P., au point que les programmes se comparent sur plusieurs points et que l'adaptation au programme définitif sera très facile.

Programme

La mise en application du nouveau cours collégial implique la disparition dans les collèges des classes de Belles-Lettres. Toutefois, les étudiants

qui étaient cette année en Belles-Lettres pourront poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention du Baccalauréat ès arts.

Le nouveau cours collégial comprend douze cours, dont cinq sont obligatoires et sept à option. Les cours obligatoires sont deux cours de français, deux cours de philosophie et un cours de sciences humaines. Les cours à option sont choisis en vue de répondre aux conditions d'admission à l'Université.

Pour un étudiant régulier à plein temps, la durée des études du nouveau cours collégial est normalement de 2 ans.

Pour être admis dans ce nouveau cours collégial, un candidat doit avoir terminé la scolarité et passé avec succès les examens de la classe de 11e année classique, 11e année scientifique au l'équivalent ou avoir suivi les cours prérequis en français, en anglais, en sciences et en mathématiques jugés nécessaires après étude de son dossier. Ces prérequis ont pour but d'amener les candidats au niveau d'études du C.P.E.S.

De ce fait, un grand nombre d'étudiants devront faire le cours en trois ans. Les étudiants adultes sont également admissibles à ce cours collégial.

C'est au Ministère de l'Éducation, à titre de coordonnateur de tout l'enseignement dans la Province, qu'il revient de déterminer le titre du diplôme qui couronnera le cycle des études du cours collégial.

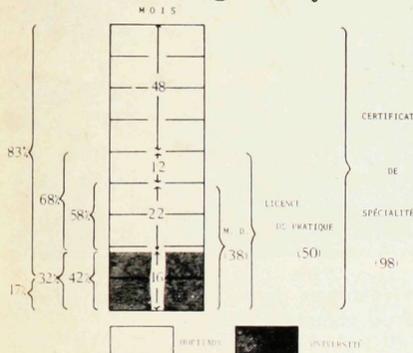
Affiliation de l'institut de diagnostic et de recherches cliniques

L'Institut de diagnostic et de recherches cliniques dirigé par le docteur Jacques Genest, professeur titulaire du département de médecine, a été inauguré officiellement en avril dernier. Cet institut, premier

à être entièrement voué à la recherche clinique au Québec trouve ses origines dans le département des recherches cliniques de l'Hôtel-Dieu. L'Institut tout comme le département qu'il a absorbé est responsable

outre de la recherche, de l'enseignement postgradué et de la formation des chercheurs.

C'est pour consacrer ce caractère de participation à la formation universitaire de l'Institut qu'un contrat d'affiliation a été signé le jeudi 29



juin avec l'Université de Montréal. Plusieurs hôpitaux et instituts sont déjà affiliés à la Faculté de médecine dont un certain nombre en vertu de contrats récents. Cependant, celui qui vient d'être signé avec l'Institut de diagnostic et de recherches cliniques est le premier d'un nouveau genre d'entente permettant une collaboration plus étroite entre l'Université et l'organisme affilié : ainsi, la nomination des chefs de départements et de services fait l'objet d'ententes préalables entre les autorités cliniques et la direction de la Faculté de médecine.

L'importance des hôpitaux et instituts affiliés pour la formation médicale est démontrée par le tableau suivant préparé par le docteur Lucien Coudu, doyen de la Faculté de médecine.

Ainsi sur les 38 mois d'études requis pour l'obtention du M.D., un étudiant en passe 16 à l'Université et 22 à l'hôpital, soit 4% seulement de son temps à l'Université même; si on ajoute les 12 mois d'internat, c'est 68% de son temps que le jeune médecin aura passé à l'hôpital. Quant au spécialiste, l'hôpital lui assure 83% de sa formation complète. ■

Visite du Général de Gaulle à l'Université



Le mercredi 26 juillet à 10 h. 45, le Cardinal Léger, chancelier et M. Roger Gaudry, recteur de l'Université, accueillèrent à sa descente de voiture le Président de la République Française en visite officielle à l'Université.

Au salon de réception, M. Léon Lortie, secrétaire général, présenta au Général de Gaulle, MM. les gouverneurs, les officiers généraux, les doyens et représentants des facultés ainsi que les représentants des Associations universitaires, les principaux collaborateurs du recteur et MM. Edouard Girollet, directeur du Centre de diffusion de la documentation scientifique et technique française au Québec, et Jean-Marc Léger, secrétaire général de l'AUPELF.

Après les présentations, le Général de Gaulle signa le Li-

vre d'or de l'Université de Montréal et celui de l'AUPELF.

Le Président de la République Française accompagné du chancelier et du recteur se rendit ensuite à l'auditorium où il s'adressa aux quelque 1,400 professeurs, diplômés et étudiants présents.

La conférence du Président de la République était télédiffusée en direct dans la salle et les amphithéâtres voisins dans lesquels près de 1,200 professeurs, diplômés, étudiants et employés étaient réunis. Des haut-parleurs diffusaient également la conférence dans la Cour d'honneur.

En quittant l'auditorium le Général prit congé de l'Université et visita ensuite le campus.

L'Université rend hommage au chanoine Groulx

Le 23 mai dernier mourrait à Vaudreuil, à l'âge de 89 ans, le chanoine GROULX. L'Université devait lui rendre un hommage tout particulier au cours des journées qui suivirent en exposant sa dépouille mortelle dans le hall d'honneur. Pendant trente-quatre ans, le chanoine Groulx avait enseigné à l'Université où il avait instauré l'enseignement de l'histoire du Canada en 1915. L'Université lui avait décerné en 1943 un doctorat honorifique en droit et il avait été nommé en 1951 professeur émérite à la Faculté des lettres. Le 24 novembre 1965, il avait prononcé à l'Université une conférence intitulée "Ma conception de l'histoire", dans le cadre d'une manifestation soulignant le 50^e anniversaire du premier cours d'histoire donné à l'Université.

A l'occasion du décès du chanoine Groulx, le président des diplômés, Me Jean-Claude Delorme, a déclaré que "c'est avec une profonde émotion que les anciens étudiants de l'Université voient disparaître celui qui fut le maître de plusieurs d'entre eux".

"Rares sont les Québécois d'aujourd'hui, a-t-il déclaré, qui n'ont pas été influencés de quelque façon ou bien par son oeuvre gigantesque, ou bien par le rayonnement de sa personnalité. Le chanoine Groulx a en effet été beaucoup plus qu'un très grand historien du Canada français, il a incarné aux yeux de toute la collectivité universitaire l'image d'un chercheur rigoureux et objectif".

Me Delorme s'est dit assuré que tous les diplômés de l'Université de Montréal s'associent à leur alma mater pour regretter la disparition du chanoine Groulx, "un maître, un symbole, un géant".



Le directeur du Département d'histoire et vice-doyen de la Faculté des lettres, M. Michel Brunet, a prononcé l'éloge funèbre du chanoine Groulx.

Eloge du chanoine Lionel Groulx

Prêtre, éducateur, écrivain, professeur, historien, l'homme que nous voulons honorer aujourd'hui fut également un grand universitaire. Il appartient à ce petit groupe de pionniers dont les sacrifices, le talent et le dévouement ont créé l'Université au Canada français.

Lorsque les autorités de l'Université Laval de Québec invitèrent, en 1915 l'abbé Groulx à occuper la première chaire d'histoire de cette institution, ses étudiants et les auditeurs qui suivaient ses cours publics eurent la grande joie de découvrir un maître. Ceux qui ont vécu ces événements en ont toujours parlé avec une grande émotion. Personne ne peut demeurer insensible quand il a le privilège de rencontrer une âme et un esprit d'élite. Ce choc, tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître Lionel Groulx, l'ont éprouvé.

Membre de l'équipe qui organisa nos premières facultés quand l'Université de Montréal fut enfin créée en 1920, il connut toutes les difficultés dont durent triompher nos prédécesseurs à une époque où la collectivité canadienne-française

ignorait encore ce qu'est l'Université. Le jour où il jugea qu'il ne pouvait pas poursuivre une carrière d'universitaire en demeurant professeur à la leçon et sollicita, après de longues hésitations, un traitement annuel, il fut invité à signer un engagement de loyauté envers les institutions et les hommes politiques du pays. Ses idées, sa franchise, son indépendance d'esprit, son patriotisme vigilant, son ambition d'action intellectuelle, sa recherche de nouvelles hypothèses de travail, son refus des poncifs officiels, son souci de justice et de promotion sociale pour ses compatriotes, sa remise en question des institutions politiques héritées du passé, son inquiétude économique dérangeaient ceux qui n'avaient aucune raison de se plaindre de l'ordre établi. Lui, si bon, si ouvert, si généreux, si indulgent, il découvrit, non sans chagrin, qu'il comptait même des ennemis. Conseillé et soutenu par Antonio Perreault, il ne céda pas aux pressions subies et confondit ceux qui avaient intérêt à mettre en doute la valeur de son enseignement et le caractère scientifique de son oeuvre historique. Avec fermeté et fierté, il avait fait triompher le principe de la liberté académique.

C'est un principe qu'il respectera lui-même toute sa vie. Jamais il ne chercha à imposer ses idées. Il se contentait de vouloir éclairer les intelligences, de les aider à saisir les différents aspects du réel, de leur faire comprendre les complexités de l'histoire des hommes, nos frères, et en particulier, les caractères originaux de l'histoire de la nationalité envers laquelle allait spontanément et normalement son allégeance, car il n'a jamais appartenu aux générations de déracinés.

Lorsqu'il constata que quelques-uns de ses anciens étudiants, engagés eux-mêmes dans la recherche historique et dans l'enseignement supérieur, tout en reconnaissant la dette qu'ils avaient contractée envers lui, s'inspiraient de nouvelles hypothèses de travail, il ne s'en étonna nullement. Ayant toujours ambitionné de donner une vue globale du passé, en tenant compte de tous les palliers de la conjoncture, il comprenait que les progrès des sciences de la société avaient élargi les points de référence de l'historien, appelé à faire une synthèse de l'agir collectif. Certains de ses amis, qu'inspirait mal la grande et légitime affection qu'ils lui portaient, lui reprochèrent d'être trop indulgent envers ceux qu'eux-mêmes considéraient comme des hérétiques. Il sut calmer leurs alarmes et ne retira jamais son appui discret et efficace à cette nouvelle génération d'universitaires auxquels il avait lui-même tracé la voie dans la grande aventure de la recherche scientifique.

Il a obtenu la faveur de poursuivre assez longtemps sa carrière pour se rendre compte qu'il avait vu juste. Son oeuvre de précurseur a favorisé l'écllosion d'une pensée collective, adaptée à notre époque et dont nous commençons à voir les résultats bienfaisants au ni-

veau de notre action quotidienne. Nous assistons aujourd'hui à un phénomène unique et révélateur. Trois générations au moins se rencontrent pour reconnaître ce qu'elles doivent à Lionel Groulx. Cet hommage de gratitude, ces témoignages d'admiration, où toutes les parties constituantes de la nation

se découvrent unanimes, combien d'hommes, au cours de notre histoire, les ont mérités ? C'est la preuve que nous avons atteint une maturité qui permet de grands espoirs pour l'avenir. C'est cet avenir qu'a contribué à préparer Lionel Groulx et il n'a jamais douté qu'il se réaliserait.

Montréal, site idéal pour un Institut de criminologie

Les travaux du XVIIe Cours international de Criminologie qui s'est tenu à l'Université du 19 août au 3 septembre, ont été longuement commentés jour après jour par la presse canadienne et étrangère et en résumant les travaux des participants, le professeur L. E. OHLIN, docteur en sciences sociales de l'Université de Harvard, a déclaré que la métropole canadienne était le site idéal pour la création d'un Institut international permanent de criminologie, comme le souhaitait M. Pinatel, président, Commission scientifique de la Société internationale de Criminologie.

Chaque année depuis 1952, la Société internationale de Criminologie, dont le siège est à Paris, patronne un Cours international de criminologie qui se tient chaque fois dans une ville différente.

Il s'est tenu l'an dernier à Abidjan (Côte d'Ivoire), en 1962 à Madrid, en 1958 à Bruxelles, etc. Cette année il s'est tenu pour la première fois en Amérique du Nord, à l'Université de Montréal où il a réuni quelque 250 participants venus de 30 pays différents.

La direction et l'organisation du cours avaient été confiées à M. Denis SZABO et le secré-

tariat à M. José Rico, professeur assistant au Département de criminologie de l'Université de Montréal, le seul département du genre au Canada.

Le XVIIe Cours international de Criminologie sur le thème : "La criminologie en action", fut l'occasion pour les participants venus du monde entier de confronter l'apport de la criminologie européenne, africaine et nord-américaine, afin de tenter d'en dégager une synthèse.

Le Cours a été inauguré à l'Auditorium le 29 août à 9 h. 30 par une séance d'ouverture qui fut suivie d'une réception au grand salon du Centre social de l'Université.

Chaque matin des professeurs et des personnalités de réputation internationale donnèrent des conférences qui amorcèrent les discussions de l'après-midi orientées vers l'application possible des enseignements du matin.

La journée s'achevait certains soirs par des tables rondes au cours desquelles des personnalités présentaient et discutaient avec les autres participants de problèmes d'actualité ou de récents aspects de la criminologie dans leurs pays respectifs.

Ces informations générales extraites pour la plupart d'Hebdo-Information, ont été préparées par le Bureau de l'Information de l'Université de Montréal.

Fonds annuel de l'Alma-Mater: rapports des souscriptions

Voici les résultats de la mini-campagne de souscriptions du Fonds Alma Mater, tenue durant les mois de mai et juin 1967.

RAPPORTS ET SOUSCRIPTIONS A LA MINI-CAMPAGNE PAR FACULTÉ

Faculté	No. de souscription	Total		
Médecine	102	\$1,660.00	Autres	12 96.00
Droit	85	1,213.00	Hygiène et administration hosp.	18 87.50
Polytechnique	57	926.00	Dietétique (médecine)	10 85.00
Sciences	34	620.00	Sc. éducation (Ecole N. Supér. Sc. pédagogique)	12 79.00
H.E.C.	30	568.00	Optométrie	11 69.00
Pharmacie	33	358.05	Technologie médicale (médecine)	1 50.00
Sciences sociales	31	333.00	Oka - Agronomie	3 45.00
Nursing	16	328.50	Médecine vétérinaire	4 40.00
Chirurgie dentaire	30	288.00	Réhabilitation	4 33.00
Lettres	31	259.00	Musique	1 5.00
Arts	22	198.00	Bibliothèque	1 2.00
Sc. religieuse et théologique	23	198.00	Montant global	\$8,705.93
Psychologie et philosophie	8	185.00	Souscripteurs	589
Architecture	9	130.00		

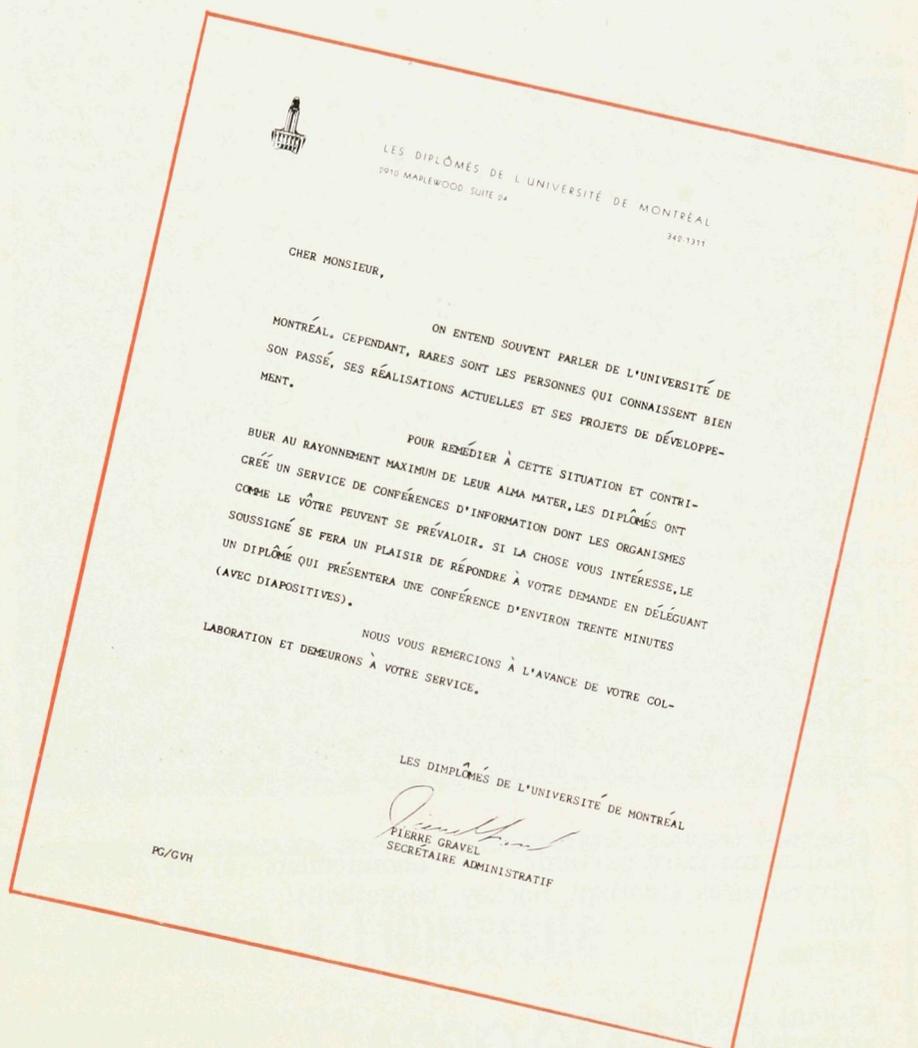
SOUSCRIPTIONS SUPÉRIEURES A \$25

Faculté	Nom	Montant versé						
Théologie 1931	Frenette, Mgr Emilien	\$ 25.00	Médecine 1951	Stanley, Paul H.	25.00	H.E.C. 1940	Houde, Georges Etienne	25.00
Droit 1916	Beauregard, Lucien	25.00	Médecine 1951	Archambault, Lambert	25.00	H.E.C. 1943	Labelle, Guy	25.00
Droit 1916	Parent, Maurice	25.00	Médecine 1953	Houde, Laurent	25.00	H.E.C. 1946	Gardiner, Jean-C.	25.00
Droit 1927	Caron, Maximilien	25.00	Médecine 1954	Ducharme, Jacques	25.00	Méd. vét. 1948	Cournoyer, Lucien	25.00
Droit 1929	Larocque, Paul	25.00	Médecine 1954	Villeuve, Robert	25.00	Architecture 1938	Duplessis, Louis-Gilles	25.00
Droit 1930	Lalande, Léon	25.00	Médecine 1956	Verdy, Maurice	25.00	Architecture 1944	Larose, Gilles L.	25.00
Droit 1930	Therrien, J. Eugène	25.00	Dietétique 1951	Lacoste, Pierrette	25.00	Poly 1948	Vachon, Irénée	25.00
Droit 1931	Aspler, Isidore	25.00	Philosophie 1936	Baudouin, Thérèse	25.00	Pharmacie 1936	Laliberté, Paul	30.00
Droit 1934	Cohen, Joseph	25.00	Lettres 1947	Brunet, Michel	25.00	Sciences 1959	Berke, Maurice	31.00
Droit 1935	Fenster, Seymour	25.00	Lettres 1964	Toth, Marika	25.00	Droit 1934	Cliche, Gilles	45.00
Droit 1941	Bertrand, Jean Jacques	25.00	Sciences 1945	Desjardins, Roger	25.00	Droit 1936	Stein, A. L.	50.00
Droit 1946	Gest, Guy	25.00	Sciences 1938	Herald, Gaston	25.00	Médecine 1924	Amyot, Roma	50.00
Droit 1948	Chabot, Gaétan	25.00	Sciences 1944	Nantel, Albert	25.00	Tech. médicale 1958	Desjardins, Rachel	50.00
Droit 1949	Laprade, Lionel	25.00	Sciences 1965	Royer, Antoine	25.00	Sciences 1935	Gauthier, Abel	50.00
Droit 1950	Bourret, Roland	25.00	Ch. Dentaire 1939	Villeux, Roger	25.00	Sc. Sociales 1949	Villeneuve, Jacques	50.00
Droit 1951	Schwartz, Isaac	25.00	Pharmacie 1921	Choquette, Luc	25.00	Sc. sociales 1964	Joron, Guy	50.00
Droit	Beaupré & Trudeau	25.00	Pharmacie 1932	Larose, Roger	25.00	Poly 1912	Lalonde, J. Antonio	50.00
Médecine 1909	Langevin, Stephen	25.00	Pharmacie 1949	Bazar, Bernard	25.00	H.E.C. 1929	Parizeau, Gérard	50.00
Médecine 1912	Phenix, Georges	25.00	Optométrie 1960	Meunier, Guy	25.00	Poly 1927	Matte, Raymond	65.00
Médecine 1920	Sylvestre, J. Ernest	25.00	Arts 1937	Rosenthal, Jack	25.00	Droit 1953	Vaillancourt, Gaston	100.00
Médecine 1928	Weisberg, H. Maurice	25.00	Arts 1945	Gourd, J. J.	25.00	Droit 1964	Vaillancourt, Roland	100.00
Médecine 1928	Favreau, J. Calixte	25.00	Poly 1936	De Grandpré, Pierre	25.00	Médecine 1909	Roux, Louis	100.00
Médecine 1934	Duhamel, G. H.	25.00	Poly 1952	Riverin, Paul	25.00	Médecine 1930	D'Argencourt, Marcel	100.00
Médecine 1936	Dufresne, Roger R.	25.00	Poly 1954	Dufour, Marcel	25.00	Médecine 1952	Lussier, Marcel	100.00
Médecine 1937	Dupuis, Ronald	25.00	Poly 1957	De Guise & Associés	25.00	Philosophie 1947	Péladeau, Pierre	100.00
Médecine 1937	Mailloux, Luc	25.00	Poly 1959	a/s Claude Rouleau	25.00	Sciences 1925	Barré, Roger	100.00
Médecine 1938	Mandel, Bernard	25.00	Poly 1961	Fortier, Pierre	25.00	Sciences 1961	Dupras, André	100.00
Médecine 1943	Gingras, Gustave	25.00	Poly 1963	Poirier, Philippe	25.00	Poly 1946	Dagenais, Camille A.	100.00
Médecine 1948	Boulanger, J. B.	25.00	H.E.C. 1924	Charest, André	25.00	Poly 1952	Lamarre, Bernard	100.00
Médecine 1948	Lessard, Robert	25.00	H.E.C. 1945	Seidman, Marc	25.00	H.E.C. 1927	Vincent, Marcel	100.00
			H.E.C. 1939	Valiquette, Jean	25.00	H.E.C. 1945	Cousineau, Aristide	100.00
				Plourde, Gérard	25.00	Nursing 1929	Brabant Mme Berthe	250.00

**Si vous êtes responsable d'un groupement,
d'une association, d'un club social,**

**Voici une lettre
que vous avez peut-être reçue...
(ou que vous auriez dû recevoir)**

**...et à laquelle
plusieurs
personnes
se félicitent
d'avoir répondu
favorablement!**



Pour vous, il en est temps encore...

Amusons-nous et encourageons les CARABINS

Pour la première fois dans les annales de l'Université de Montréal, un programme complet de rencontres interuniversitaires pourra se dérouler sur le campus. En effet, le Stade de Football et la Patinoire du Stade d'hiver sont maintenant terminés, les équipes des Carabins peuvent s'entraîner dans des conditions idéales et recevoir leurs adversaires des universités de l'Ontario et du Québec dans un cadre des plus propices.

Le programme sportif offert aux étudiants ne pourra toutefois se développer sans l'encouragement de supporters enthousiastes. C'est pour

quoi nous nous adressons à vous "diplômés". Vous avez connu les temps héroïques qui ont marqué les débuts du sport universitaire. Mais même si nos étudiants, aujourd'hui ont plus à leur disposition dans ce domaine, il est toutefois nécessaire que ce créateur autour de nos activités, un véritable esprit universitaire. Nos athlètes-étudiants, tout en se donnant à fond à leurs études, poursuivent durant leurs heures de loisirs un entraînement sérieux dans les différentes disciplines sportives. Ils ont prouvé à maintes occasions, comme du reste, vous les anciens, l'aviez déjà fait précédemment, que les équipes des "Carabins" sont capables de très belles performances.

Aussi, nous désirons vous inviter à venir assister aux différentes rencontres de Football, de Hockey et de Basketball qui se dérouleront dans le magnifique Centre Sportif de votre Alma Mater. Votre présence sera un merveilleux encouragement pour nos joueurs mais également vous y retrouverez vos anciens confrères, vos coéquipiers d'autrefois.

Nous vous invitons donc à souscrire un abonnement de saison pour 18 rencontres au prix de \$15.00 (\$0.83 le billet, au lieu de \$1.25). Le secteur central des estrades de football et les secteurs 2 et 3 (rangées AA à HH) de la patinoire vous seront réservés. A la fin de chaque partie, la salle de réunion (No 166 au 1er étage) sera à votre disposition.

Si non réclamé, retourner à:
C.P. 6128, Montréal 3.

1. Football	— Sam.	23 sep.	67	- - - -	Bishop's	14 h 00
2. Football	— Sam.	30 sep.		- - - -	Macdonald	14 h 00
3. Football	— Sam.	7 oct.		- - - -	R.M.C Kingston	14 h 00
4. Football	— Sam.	28 oct.		- - - -	Loyola	14 h 00
5. Football	— Sam.	4 nov.		- - - -	Waterloo (Ont.)	14 h 00
6. Hockey	— Sam.	4 nov.		- - - -	Sherbrooke	20 h 00
7. Hockey	— Sam.	11 nov.		- - - -	Bishop's	14 h 30
8. Hockey	— Ven.	17 nov.		- - - -	McMaster	20 h 00
9. Hockey	— Sam.	2 déc.		- - - -	Western	14 h 30
10. Hockey	— Mer.	6 déc.		- - - -	Laval	20 h 00
11. Basketball	— Sam.	9 déc.		- - - -	Loyola (garçons)	19 h 30
					(filles)	20 h 30
12. Hockey	— Sam.	13 jan.	68	- - - -	Waterloo	14 h 30
13. Hockey	— Ven.	19 jan.		- - - -	McGill	20 h 00
14. Basketball	— Sam.	20 jan.		- - - -	Queen's	20 h 00
15. Basketball	— Sam.	27 jan.		- - - -	Laval	20 h 00
16. Hockey	— Ven.	2 fév.		- - - -	Queen's	20 h 00
17. Hockey	— Sam.	10 fév.		- - - -	Guelph	14 h 30
18. Hockey	— Ven.	23 fév.		- - - -	Toronto	20 h 00

BULLETIN DE COMMANDE

Veuillez me faire parvenir..... abonnement (s) de saison, comprenant 18 rencontres interuniversitaires (football, hockey, basketball)

Nom Prénom

Adresse

Tél. :

Ci-joint, un chèque de : \$. (\$15.00 par abonnement) au nom de l'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL.

SIGNATURE

(A retourner à la Direction des sports de l'U. de M., case postale 6128, Montréal 3.)